

**MODIFICATION DE CERTAINS TARIFS  
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

L'an **deux mille neuf, le dix-sept mars, à 18h30**, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire du mois de mars et sous la présidence de **M. Léopold MEYNAUD, Maire**.

**Date de convocation : 13 mars 2009**

Nombre de membres élus : 23 (2 démissions effectives le 27 mars 2008)

Nombre de membres convoqués : **21**

**Étaient présents : (15) M. Léopold MEYNAUD, Maire ;**

M. Richard BELLET, M. Jean Claude ALLEGRE, M. André SIGNOURET, M. Joaquim BRUNET, Mme Danielle MICHEL, M. Daniel FAVETIER, Adjoint ;

M. Jean Claude FREYCHET, Mme Christine TRAMIER, Mme Claire PHILIPPE, Mme Sylviane MAUTOUCHET, M. Fabien MONTANARI, M. Gines CEREZUELA, M. Gilles ROGIER, M. Thierry BLOUVAC.

**Étaient absents : (6) Mme Isabelle BRUSSET** (procuration à M. Bellet), M. Pierre VALLET (procuration à M. Montanari), Mme Karine PEBRE (procuration à Mme Mautouchet), Mme Béatrice VIAL (procuration Mme Philippe). M. Eric SALVI (procuration à M. Freychet), M. Gérard MARCELLIN (excusé).

**Secrétaire de séance : Mme Claire PHILIPPE**

**Assistaient également à la réunion :** M. Xavier ROBERT, Directeur Général des Services, Mlle Chloé PELLERIN, Directrice des Services Techniques par intérim.

**Date d'affichage : 18 Mars 2009.**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint expose au Conseil Municipal que l'ensemble des tarifs d'occupation du Domaine Public a déjà fait l'objet d'un réexamen approfondi par un groupe de travail d'élus qui ont proposé une réactualisation de certains tarifs de la manière suivante :

<b>REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b>		
<i>Type d'occupation du domaine public</i>	<i>Tarifs actuels</i>	<i>En vigueur au 1er Janvier 2009</i>
Véranda (Terrasse couverte et isolée)	10 € le m <sup>2</sup> par an	18 € le m <sup>2</sup> par an
Terrasse couverte (non isolée) de + de 10 m <sup>2</sup>	200 € par an (forfait)	16 € le m <sup>2</sup> par an
Terrasse à l'air libre (non couverte et non fermée) de - de 10 m <sup>2</sup>	50 € par an (forfait)	15 € le m <sup>2</sup> par an
Terrasse à l'air libre (non couverte et non fermée) de 10 à 50 m <sup>2</sup>	100 € par an (forfait)	100 € par an (forfait)
Terrasse à l'air libre (non couverte et non fermée) de + de 50 m <sup>2</sup>	150 € par an (forfait)	150 € par an (forfait)
Camion pizza	400 € par an (forfait)	5 € par jour d'occupation (selon programme annuel défini en début d'année : Nbre de jours par semaines x 52 sem.)

Emplacement NU sur marché	1 ou 2 €	2 € par jour
Supplément Branchement EDF sur marché		1 € par jour
Emplacement occasionnel sur marché pour vente de production locale	gratuit pour les Carombais	Tarifs marché si plus de 5 fois/an
<b>Emplacement FORAIN pour Stand CONFISERIE</b>		<b>1,10 €/m<sup>2</sup> et par jour</b>
Emplacement FORAIN de - de 25 m <sup>2</sup>		<b>1,00 €/m<sup>2</sup> et par jour</b>
Emplacement FORAIN de 26 à 50 m <sup>2</sup>		<b>0,60 €/m<sup>2</sup> et par jour</b>
<b>Emplacement FORAIN de 51 m<sup>2</sup> à 110 m<sup>2</sup></b>		<b>0,30 €/m<sup>2</sup> et par jour</b>
<b>Emplacement FORAIN de + de 111 m<sup>2</sup></b>		<b>0,20 €/m<sup>2</sup> et par jour</b>
PETIT CIRQUE (- 100 places)	8 €	60 € par jour
GRAND CIRQUE (+ 100 places)	8 €	80 € par jour
Plus value pour branchement électrique à partir de 30 Ampères la phase		2 € par jour
Emplacement HEBERGEMENT FORAIN sur Aire d'accueil		20 € par jour
Autres petits spectacles type GUIGNOL		20 € par jour
CAMIONS Vente OUTILLAGE ou autres ventes au déballage		40 € par jour
Occupation de voirie VEHICULE ( <i>déménagement, etc...</i> )		20 € par jour
Occupation du domaine public pour ECHAFFAUDAGE		5 € par jour
Occupation de voirie BENNE pour TRAVAUX		15 € par jour
EXPOSANT en extérieur (hors brocante et braderies)		2 € par jour par tranche de 3 m. linéaire
EXPOSANT dans une salle communale (hors brocante et braderies)		3 € par jour par tranche de 3 m. linéaire
EXPOSANT ( <b>hors Caromb</b> ) pour Brocante et autres braderies		10 € par jour pour un emplacement
EXPOSANT ( <b>de Caromb</b> ) pour Brocante et autres braderies		5 € par jour pour une emplacement
<b>Location de la salle des fêtes</b>	Non Carombais	1 000 € par jour
	Carombais	800 € par jour
	Association	700 € par jour
	Association <b>pour LOTOS</b>	10 € par jour pour le 1er, 50 € dès le 2d
	Agent Communal	400 € par jour
<b>Location de la salle des Pénitents (Week-end)</b>	Particulier ou association de CAROMB	80 € (samedi et dim.)
<b>Location de la salle des Pénitents (A la journée)</b>	Particulier, association ou entreprise	60 € / jour
<b>Location de la salle des Pénitents (Semaine)</b>	Non Carombais	80 € / jour ou 200 € / semaine (du lundi au vendr.)
	Carombais	60 € / jour ou 125 € / semaine (du

			lundi au vendr.)
	Association		60 € / jour ou 125 € / semaine avec <u>5 jours de gratuité</u> par an (du lundi au vendr.)
	Agent Communal		30 € / jour ou 100 € / semaine (du lundi au vendr.)

Il rappelle ensuite pour mémoire les autres tarifs applicables sur la Commune de Caromb :

**PORTAGE DES REPAS À DOMICILE (Inchangés)**

- Le carnet de 10 tickets-repas : **64 euros, soit 6,40 euros le repas**

**ETUDES SURVEILLEES**

- Par jour et par enfant : **2 euros**

**ABONNEMENTS SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT (Inchangés)**

- Montant de la caution : **80 euros**

**PHOTOCOPIES (Inchangés)**

- Page simple : **0,30 euros**
- Extrait du Plan cadastral ou extrait de matrice cadastrale (aux seuls propriétaires, notaires et huissiers): **2 euros**
- 

**Monsieur Le 1<sup>er</sup> Adjoint rappelle par ailleurs au Conseil Municipal que, compte tenu de la modicité de certaines factures calculées par rapport à un nombre de m<sup>2</sup> mise à disposition, le seuil de perception minimal relatif aux redevances d'occupation du domaine public a été fixé à 15 €, par délibération du 22 octobre 2007.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Entendu l'exposé de Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint et après en avoir délibéré,**

**DE C I D E :**

**DE FIXER et/ou de rappeler les tarifs d'occupation du Domaine Public Municipal pour l'année 2009 comme exposés ci-dessus.**

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

*Au registre sont les signatures.*

*Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.*

*Pour expédition certifiée conforme.*

*A CAROMB, Transmise le 18 Mars 2009.*

Le Maire,  
Léopold MEYNAUD